

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0608_ART_RD1083_PLAINOISEAU_ARLAY_MANTRY

Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande de l'entreprise BONNEFOY SA en date du 13 mai 2024,

VU l'avis de MM les Maires de PLAINOISEAU, MANTRY et ARLAY en date du 17 mai 2024,

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de renforcement et de renouvellement de la couche de roulement sur la RD1083, sur le territoire des Communes de PLAINOISEAU, MANTRY et ARLAY ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD1083** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 27 mai 2024 à 07h30 au 12 juillet 2024 à 17h00
Localisation	Du PR 42+0140 (carrefour de La fontaine aux loups) Au PR 49+0414 (bretelle de sortie de MAUFFANS)
Restrictions	Basculement de la circulation des véhicules dans le sens LONS LE SAUNIER > BESANÇON sur la voie opposée. Vitesse limitée à 70 km/h sur l'ensemble du chantier, limitation à 50 km/h au niveau de la sortie de ST-GERMAIN LES ARLAY et dépassements interdits. Coupure de la bretelle d'accès à PLAINOISEAU dans le sens LONS > BESANCON. Accès possible dans le sens BESANÇON > LONS, après demi-tour à l'échangeur de SAINT-GERMAIN ou à MAUFFANS (voir ci-après). Coupure de la bretelle d'accès à SAINT-GERMAIN-LES-ARLAY dans le sens LONS/BESANCON durant cinq journées (non consécutives). Accès possible dans le sens BESANÇON > LONS, après demi-tour à l'échangeur de MAUFFANS.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée à MM les Maires de PLAINOISEAU, ARLAY, MANTRY, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Lons le saunier à l'adresse suivante : 45 rte de Chilly le Vignoble – 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Travaux sur le Route Départementale 1083

Coupure de circulation

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le 22-05-2024

ID : 039-223900010-20240522-ARR_2024_0608-AR



Echangeur de Mauffans
(pendant les jours de coupure)

Accès
St-Germain
Plainoiseau

- Déviation
- Route barrée
- Coupure 5 jours

Accès St-Germain

Accès
Plainoiseau

5 jours de coupure non consécutifs

Accès Plainoiseau

ROUTE BARRÉE

